

Demande déposée le 27/05/2025

N° DP 57 628 2500053

Par :	BUCKEL Fernand
Représenté par :	
Demeurant à :	22 rue Saint-Martin 57430 Sarralbe FRANCE
Pour :	Maison d'habitation : réfection toiture et isolation au sol des combles. Garage : réfection toiture à l'identique.
Sur un terrain sis à :	22 rue Saint-Martin 57430 SARRALBE
Références cadastrales :	87 0011

Surface de plancher : 0 m<sup>2</sup>

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 07 décembre 2004, modifié le 07 décembre 2016 et le 26 novembre 2024,  
Et notamment le règlement de la zone UA,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu le Plan de Prévention du Risque Inondation de la Vallée de la Sarre approuvé par arrêté préfectoral en date du 23 mars 2000,

Vu l'avis favorable avec prescriptions de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle en date du 24 juin 2025,

**ARRETE****ARTICLE 1 :**

Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés dans la déclaration susvisée sous réserve de respecter les prescriptions suivantes :

Conformément au règlement de la zone jaune du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée de Sarre, les travaux de réfection de toiture sont admis à condition de ne pas augmenter les risques ou d'en créer de nouveaux et de ne pas conduire à une augmentation de la population exposée.

SARRALBE, le 27 juin 2025  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT



L'avis de dépôt de la déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le 27 mai 2025

La présente décision est affichée en mairie à compter du 27 JUIN 2025 et publiée sur le site internet communal à compter du 27 JUIN 2025

La présente décision et le dossier l'accompagnant sont transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT le 27 JUIN 2025